

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson à l'Hôtel de Ville  
le 22 juin 2023**

Président : M. Yannick Schelker  
Présents : 7 municipaux  
Excusés : Mmes Sandrine Balleys, Virginie Emery, Léonie Hirschy, et MM. Sébastien Deriaz, Nicolas Jaquier, Thomas Mc Mullin, Jonathan Payot, Carlos Rangel, Nicolas Sauvant, Philippe Tanner, Bruno Vialatte, Denis Villars

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2023.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.
5. Comptes de l'exercice 2022 (préavis 669/23). Rapport de la commission des finances.
6. Rapport de gestion 2022. Rapport de la commission de gestion.
7. Mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1a, Froideville, route de Giez, ch. du Syndic et Fiez-Pittet (préavis 665/23). Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.
8. Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois (préavis 668/23). Rapport de la commission ad hoc.
9. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.
10. Election du Président du Conseil communal.
11. Election du 1<sup>er</sup> vice-président.
12. Election du 2<sup>ème</sup> vice-président.
13. Election des scrutateurs.
14. Election des scrutateurs suppléants.
15. Propositions individuelles.

**1. Communications du Bureau du Conseil Communal.**

[M. le Président](#) lit les démissions de MM. Pierre André Délitroz et Niklaus Schaefer. Ces deux conseillers ayant donné leur démission pour une date ultérieure et étant présent lors de cette séance, M. le Président les remercie pour leur investissement à la cause communale et leur souhaite plein succès pour la suite.

M. le Président souhaite remercier Mme la secrétaire Nathalie Cattin ainsi que les conseillères et conseillers, tout comme le greffe, qui ont œuvrés dimanche dernier à la bonne marche des votations.

M. le Président informe de la tenue d'un apéritif à la fin de cette séance afin de bien terminer l'année et remercier chacune et chacun de leur investissement, ainsi que pour son acceptation dans le rôle de Président.

M. le Président remercie également le Greffe pour son soutien tout au long de cette année.

## **2. Adoption du procès-verbal du 4 mai 2023.**

La parole n'est pas demandée.

Vote sur l'acceptation du procès-verbal du 4 mai 2023 : accepté à la majorité.

## **3. Communications de la Municipalité**

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique qu'une nouvelle page s'est ouverte dans le carnet rose communal avec la naissance de Lola, fille de Mme Guignard, qui est née le 1<sup>er</sup> juin, elle pèse 3kg470 et est née à 6h17.

### [Mme Nathalie Gigandet](#)

**Alpages :** Au vue de la belle journée de l'année passée, la Grandsonnaz Dessous a décidé de rééditer le brunch du 1<sup>er</sup> août. Mme Gigandet invite tout le monde à participer, dès l'ouverture des inscriptions.

A la Grandsonnaz Dessus, la famille Oberson a décidé de rééditer sa fête de la mi-été, mais cette fois-ci sur un weekend, le 12 et 13 août, où tout le monde est bien sûr attendu.

2 journées folkloriques sont également prévues, le 9 juillet et le 20 août.

**Cohésion sociale et projet Oasis:** Comme le Conseil communal en a déjà entendu parler l'automne dernier, l'Association Régionale d'Action Sociale (ARAS) qui réunit 73 communes dont Grandson, a lancé officiellement le 7 juin à Yverdon son concept initié depuis octobre 2022. Ce projet a été financé à hauteur de CHF 5.- par habitant par commune et vise non seulement à faire connaître les prestations financières et sociales, à favoriser l'accessibilité de ces prestations mais également à réduire le non-recours à celle-ci. Une équipe mobile a été créé et il s'agit pour elle d'aller au contact de la population et de renforcer les liens avec et entre les partenaires de la santé et du social. Ce concept a une visée préventive. En effet, ne pas recourir à une prestation peut avoir des conséquences sur la santé, impliquer une perte de logement mais aussi impliquer des coûts pour la collectivité, tel que la santé publique. Depuis octobre, une centaine de personnes ont bénéficiés de ces prestations soit pour un bilan personnel, soit pour un appui dans des démarches administratives ou un accompagnement vers une autre structure ou un autre prestataire. Un tiers a pu faire valoir son droit à une ou des prestations. Ces rencontres ont lieu soit à leur domicile, soit dans les antennes de l'ARAS ou encore chez les différents partenaires de l'ARAS. Un site internet a été inauguré. Mme Gigandet invite tout un chacun à en parler autour de lui afin que le plus grand nombre puisse en profiter.

### [Mme Evelyne Perrin](#)

**Eclairage public :** Le service a procédé depuis début mai à des extinctions de 23h à 5h sur la partie sud des Tuileries, à savoir rue des Vergers, rue Es Prises, rue de l'Industrie, rue des Oiseaux, rue du Collège. A ce jour, sur un total de 677 luminaires communaux, 364 luminaires sont éteints dès 23h, 83 sont programmés pour un abaissement à 50% de 23h à 5h, 51 sont en détection (dont 26 de nouvelle génération, éteints de 20h à 5h sous détection à 50%). D'autre part, les luminaires boules qui illuminaient principalement le ciel dans la partie ouest du chemin de Champ-Blanchon ont été remplacés par des luminaires à détection de mouvement qui éclairent désormais vers le bas.

**Opération Eco-Logement** : menée chez les locataires des Colombaires 1, 21 et 23, elle a été un succès. 14 logements sur 15 ont été visités – 1 seule personne n’a pas souhaité la visite. 85 ampoules remplacées, 14 interrupteurs déportés installés, 24 économiseurs d’eau pour robinet et 13 pommeaux de douche économiques installés. Elle attend encore le rapport complet de l’opération qui permettra d’avoir les économies chiffrées.

**Conduites d’eau potable** : la Municipalité a validé pour un montant de CHF 85'000.- des travaux urgents qui seront effectués à 2 endroits. Les premiers travaux sont déjà en cours au giratoire de Corcelettes dans le but de dévier le réseau d’eau qui traverse actuellement le giratoire propriété de l’OFROU et qui a subi plusieurs fuites ces 2 dernières années en raison des importantes contraintes mécaniques dues au trafic poids-lourds. La nouvelle portion de conduite se trouvera après travaux, hors giratoire et entièrement sur le territoire communal, ce qui facilitera les éventuelles interventions. Les travaux suivants auront lieu au chemin de Bellerive en face de la station de pompage dès septembre-octobre. La conduite est en effet en très mauvais état et a subi 3 fuites ces 2 dernières années. 144 m de conduite en fonte seront remplacés par du PE et déplacés un peu plus vers le nord afin de l’éloigner des conduites de service d’Yverdon, ce qui en facilitera l’accès dans le futur. Ces 2 interventions sont par ailleurs conformes à la planification du Plan Directeur de Distribution de l’Eau (PDDE)

#### M. Francesco Di Franco

**Contrôle de police** : Il y a une dizaine de jours, un contrôle de gendarmerie a été effectué à grande échelle, depuis Corcelettes jusqu’à Montagny où tous les véhicules qui n’étaient pas règlementaires ont été arrêtés, tout comme les personnes au téléphone ou qui faisaient du bruit inutilement. Tout le service technique de la petite Blécherette était à Montagny, tous les véhicules arrêtés étant redirigés là-bas pour être ensuite décortiqués. Cette opération a été faite par le poste de gendarmerie de Grandson et par son adjudant M. Agassis, suite à une discussion que la Municipalité a eu avec lui. Cette opération est faite habituellement par le Canton mais il y a tellement de demandes qu’ils n’arrivent pas à suivre. Une autre opération de ce type est planifiée tout prochainement.

**Capteurs comptages** : Si vous ne l’avez pas vu dans le journal « La Région », les capteurs de comptage au bord du lac ont été posés. Ces capteurs vont analyser le trafic, autant routier que piétons, cyclistes, poussettes, trottinettes, ... La Municipalité a demandé de bien détailler le trafic afin de savoir quel est le trafic au bord du lac sur la partie Pierre-à-Toffet/Bellerive. Les appareils ont été posés dans le carrefour du chemin de l’Etang, chemin du Pécos. Le deuxième est positionné à la sortie du tunnel, devant la capitainerie et le troisième au croisement Chemin Bellerive/Chemin du Château. Ces analyses permettront à la Municipalité de remonter les informations pour pouvoir répondre à la motion de « Modération du trafic sur une portion du cheminement entre la Brinaz et l’Arnon » pour lequel la Municipalité a mandaté un bureau de Conseil pour la mobilité. Ce rapport sera directement livré à ce bureau qui fera une analyse et qui enverra son rapport à la Municipalité.

#### M. Olivier Reymond

**Bas Grandsonnet** : La convention unissant les différentes parties pour le plan d’affectation du Bas Grandsonnet a été signée à la fin du mois de mai, ce qui a permis d’envoyer le dossier au Canton pour approbation par le Conseil d’Etat.

**Plan d’affectation Borné-Nau Est** : Une séance a eu lieu ce matin encore avec les mandataires pour le plan d’affectation Borné-Nau Est. Celui-ci sera mis à l’enquête au début du mois de septembre.

[M. le Syndic](#) indique qu'il n'a pas oublié M. Perrin, mais que ce dernier n'a pas de communications !

**Actes notariés :** Un acte notarié a été signé avec Renovaz, société qui porte le projet de la Grandsonnaz, pour la prolongation d'acte constitutif de DDP sur la Grandsonnaz, puisqu'on l'a commencé en 2008, signé en 2015 qui finissait en 2022, la prolongation est maintenant signée jusqu'en 2030.

Une servitude personnelle a été signée concernant un des bâtiments sur la traversée des Tuileries.

**Rencontres inter Municipalités :** Des rencontres avec les Municipalités de Fiez et de Giez sont des moments intéressants où l'on peut débattre de ce qui se passe aux frontières de la commune ainsi que de mieux se connaître entre municipaux. Cela permet aussi de simplifier les communications lorsque des interactions sont nécessaires.

**Carnet rose :** Au service des finances, notre adjoint M. Priyanthan Belk, présent ce soir, a vu arriver une petite Aylan. Il n'a malheureusement pas autant de renseignements que Mme Perrinjaquet mais a une photo.

M. le Syndic profite d'adresser ses remerciements à 3 chefs de services, présents ce soir, M. Eric Beauverd au secrétariat communal, Mme Dominique Léglise cheffe du service des finances et le chef de l'urbanisme M. Carlos Castro ainsi que M. Alexandre Michaud, responsable administratif du Greffe.

#### **4. Communications des délégués du Conseil communal aux associations intercommunales.**

[M. Vincent Terrettaz](#) **ASIGE (Association Scolaire Intercommunale de Grandson et Environs)** L'ASIGE s'est réunie hier soir à l'Hôtel de Ville de Grandson.

Le nouveau règlement a été validé par le Canton. M. Di Franco informe que ce règlement va entrer en vigueur le 1<sup>er</sup> Juillet.

M. Serge Willenegger qui est membre du CODIR donne sa démission pour fin 2023.

M. Gagnebin annonce que le permis a été délivré pour les modules provisoires du collège de Champagne, ils attendent encore la fin de la période de recours, soit le 27 juin.

La commune de Montagny a proposé un terrain qui pourrait accueillir un collège de 16 classes et Giez propose aussi la réparation et l'agrandissement de leur collège. Le Codir va réfléchir sur l'orientation à donner.

Durant la séance, la présentation par l'architecte du nouveau campus de Champagne a eu lieu et était très détaillée.

Le préavis 5/2023 a été accepté à l'unanimité.

Dans les divers et propositions individuelles, Mme Pivot de Champagne s'interroge où en est le règlement des transports. Celui-ci sera présenté dans le meilleur des cas le 15 novembre lors de la prochaine assemblée.

M. Di Franco remercie M. le Président Hervé Cornaz pour son dynamisme et son engagement au sein de l'ASIGE.

La parole n'est plus demandée.

## **5. Comptes de l'exercice 2022 (préavis 669/23). Rapport de la commission des finances**

Rapporteur : Mme Armanda Cotter (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 669/23 relatif aux comptes de l'exercice 2022, où le rapport de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'approuver les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2022 tels que présentés dans le préavis n° 669/23 du 15 mai 2023, présentant un total de charges de CHF 23'192'608.- et un total de revenus de CHF 23'203'282.-.

Article deux : de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion.

[Mme Christine Leu Métille](#) a une requête concernant ce retournement de situation, puisque d'une part dû à des recettes de personnes physiques non prévues et puis concernant une redistribution plus favorable des charges péréquatives. Or, on sait qu'un nouveau système péréquatif est prévu, est-ce que l'on peut déjà prévoir ce qu'il en sera pour la commune de Grandson avec ce nouveau système ?

[M. le Syndic](#) remercie Mme Leu Métille. Comme le Conseil a pu le constater, et comme souvent, on a des recettes supplémentaires sur les impôts fonciers et conjoncturels. Cette année, on voit que l'on est un peu en dessous, mais une bonne surprise a eu lieu sur les impôts des personnes physiques. Pourquoi la conclusion de M. le Syndic et de la Municipalité sur ces comptes est de rester prudent, parce que le 69% de ce CHF 1,2 Mio vient d'un seul contribuable. On se réjouit que cette personne soit là et fasse rentrer des recettes sur la commune de Grandson, mais on ne peut pas faire un budget sur une personne, c'est toujours très compliqué. Dans l'exercice 2022, on voit que l'on a été bien en dessous des investissements prévus, soit CHF 3 Mio, mais seulement CHF 1,2 Mio ont été utilisés. Il faudra voir si c'est possible de rattraper le retard dans le dicastère de Mme Perrin dans le séparatif des eaux, dans la mise en place de l'eau sous pression. Différents projets qui vont impacter le budget ces prochaines années. Malgré la conjoncture de 2022, on a réussi à maintenir les charges, ce qui est une bonne nouvelle au niveau de l'exercice.

Pour ce qui est de la nouvelle péréquation, en consultation actuellement, sur les 300 communes vaudoises, il y a 250 communes qui vont être bénéficiaires. Il y a forte chance que la nouvelle péréquation passe la rampe. Les 30 communes qui sont défavorisées, il y en a une sur la Côte, le reste est plutôt dans le Nord Vaudois, dont Grandson. M. le Syndic ne communique pas le chiffre aujourd'hui de l'impact, parce qu'on n'a pas eu droit au fichier Excel qui permet de faire le calcul juste, mais la Municipalité a une estimation durant les 2 premières années, dès la mise en place de la nouvelle péréquation, le Canton va compenser entièrement (100%) la différence entre l'ancienne et la nouvelle péréquation pour les communes qui voient leur participation augmenter. Ensuite la compensation va être dégressive par palier de 75%, 50% puis 25%. Après ces 5 années de transition on aura à assumer la charge à 100%. Toutefois le Canton va augmenter sa participation à la facture, soit 17% reste à charge des communes. Ce qui veut dire qu'au bout des 5 années de mise en place de la nouvelle péréquation, avec la montée en puissance de la participation financière du Canton, on ait une bonne surprise et qu'on final l'apport à la péréquation se solde par un résultat équilibré entre ce qu'on paie aujourd'hui et ce qu'on payera demain, à situation égale.

Dès que l'on aura le fichier Excel qui permettra de faire le calcul, on aura une réunion avec la commission des finances pour expliquer la nouvelle péréquation financière, puis on expliquera au Conseil communal comment ça se passe.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à l'unanimité.

[M. le Syndic](#) remercie la commission des finances pour son travail, ainsi que le Conseil communal pour l'acceptation à l'unanimité, signal très encourageant pour la Municipalité.

## **6. Rapport de gestion 2022. Rapport de la commission de gestion.**

Rapporteur : Mme Delani Décoppet

### **Dicastère de M. Nicolas Perrin : Travaux et environnement (M. Thiémond)**

**Observation 1.1 :** La CoGes invite la Municipalité à poursuivre la ligne choisie quant au tri des déchets, ainsi que la réflexion concernant le tri du plastique et briques à boisson.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité est très consciente de l'importance du tri des déchets et tend à l'améliorer encore. Une réflexion concernant le tri et recyclage du plastique et des briques à boissons est actuellement menée avec nos partenaires au sein de la STRID.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

**Observation 1.2 :** La CoGes suggère à la Municipalité de rendre plus lisibles les informations sur le site internet de Grandson concernant la déchetterie et de communiquer les dates et autres mises à jour régulièrement.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité veillera à améliorer la lisibilité du site Internet concernant la gestion des déchets, et à assurer sa mise à jour.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Nicolas Perrin : accepté à l'unanimité**

## **Dicastère de Mme Nathalie Gigandet : Cohésion sociale et tourisme**

**Observation 2.1 :** La CoGes encourage la Municipalité à poursuivre sa collaboration avec la FAdEGE et ainsi développer des structures d'unités d'accueil.

*Réponse de la Municipalité : La commune de Grandson fait partie de la FAdEGE en vertu de l'article 7 des statuts de cette dernière. L'article 3 répond à l'objectif souhaité par la CoGes. C'est à travers le réseau RAdEGE et selon l'article 4 de ses statuts que le développement des structures d'accueil se fait (art 4 : L'association œuvre au maintien et au développement de l'offre en places d'accueil de jour des enfants). Afin de répondre au plus près des besoins des familles et des communes en matière d'accueil et de planification scolaire, la FAdEGE et l'ASIGE travaillent en partenariat à un plan de développement commun vision 2035.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Nathalie Gigandet : accepté à l'unanimité.**

## **Dicastère de M. Francesco Di Franco : Ecole et sécurité (M. Mast)**

**Observation 3.1 :** La CoGes prend note que la motion de M. Troillet est retardée suite au projet AggloY. La CoGes attend un retour de l'avancement de ce projet tout en incluant la motion, ainsi que des appels d'offres pour l'étude de faisabilité.

*Réponse de la Municipalité : Le traitement de la motion de M. Troillet n'implique pas la gestion 2022 puisqu'elle est toujours en cours de traitement en 2023. Relevons également que la Municipalité informe à chaque séance du Conseil communal de l'avancement des travaux.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Francesco Di Franco : accepté à l'unanimité.**

## **Dicastère de M. Antonio Vialatte, Syndic : Administration générale et finances (M. Beauverd, Mme Léglise, Mme Voirol)**

**Observation 4.1 :** La CoGes déplore que la Municipalité refuse de lui fournir les premières conclusions du rapport de l'état des lieux de son dicastère demandé en 2022. La CoGes souhaite ardemment qu'un point de situation soit transmis dans les meilleurs délais.

*Réponse de la Municipalité : Comme rappelé à plusieurs reprises, la CoGes a charge de rapporter sur la gestion de l'année 2022. Les conclusions du rapport n'ayant pas encore été traitées par la Municipalité, ni communiquées au personnel communal, la CoGes ne peut par conséquent pas être tenue informée d'un projet encore en cours. Une communication sera faite en temps voulu au Conseil communal.*

La réponse est acceptée à la majorité par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

**Observation 4.2 :** La CoGes se questionne sur le besoin réel au niveau culturel et touristique dans la commune. La partie touristique étant gérée par l'ADNV. La CoGes s'interroge sur le poste de la déléguée culturelle dont les compétences ne semblent pas exploitées à leur plein potentiel.

*Réponse de la Municipalité : Comme relaté dans la réponse au vœu 2.2, si la Municipalité n'a pas pour vocation de se substituer à l'organisme touristique, un contact direct avec la commune dans ce domaine peut néanmoins s'avérer précieux pour certains projets ponctuels.*

*Pour ce qui est de la thématique de la culture, la Municipalité estime que les compétences de la déléguée aux affaires culturelles, titulaire notamment d'un Master of Arts (anciennement : Licence ès Lettres) de l'Université de Lausanne et d'un CAS (Certificate of Advanced Studies) en Patrimoine et tourisme de l'Université de Genève, sont bien mises à profit dans le cadre du budget à disposition. Lors des séances organisées par le SERAC (Service des Affaires culturelles de l'Etat de Vaud) auxquelles participe la déléguée, le Canton a du reste plusieurs fois salué le fait qu'une commune de la taille de Grandson ait créé un tel poste, fût-ce à temps partiel.*

*Les seuls projets événementiels, certes les plus visibles, ne sauraient résumer l'ensemble des tâches effectuées par la déléguée : ses connaissances sont particulièrement bien exploitées lors de ses travaux de recherche et de compilation de données historiques, travail de l'ombre et de longue haleine dont on ne peut guère constater l'ampleur en prenant en compte une seule année de travail, en l'occurrence l'année 2022. Le fruit des investigations historiques n'est rendu visible qu'une fois les synthèses nécessaires effectuées, par exemple sous la forme d'une exposition (Cité d'Othon, cité d'antan, en 2021), d'une visite guidée (les fontaines, en 2023) ou la parution d'un ouvrage (prévu pour fin 2023).*

*D'autres compétences spécifiques de la déléguée (cours-séminaires suivis à l'Institut suisse de Relations publiques/SPRI) ont par ailleurs été mises à profit depuis 2019, toujours dans le cadre de son 50%, suite à la mise en place de la nouvelle stratégie de communication communale : elle est en effet en charge des publications et collabore activement à la gestion du site internet, consacrant beaucoup de temps à la collaboration interservices, notamment en soutenant la communication toujours plus importante du Service Travaux et environnement.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

**M. Hervé Cornaz** souhaite apporter une remarque générale lorsque le point 4.2 a été abordé, par rapport à la réponse municipale et de manière plus générale dans les différents rapports, d'avoir un certain devoir de discrétion sur les choses que l'on pourrait écrire par rapport aux personnalités, pour ne pas la nommer ce soir, la déléguée culturelle. A titre personnel, M. Cornaz apprécierait moyennement que l'on étale tous les diplômes ainsi que la vie privée dans des rapports qui seront lus après en tout public.

Ceci ne veut pas dire que l'on n'a pas droit d'en débattre en commission, loin de là, mais le devoir de réserve veut peut-être qu'on l'exprime sans le nommer dans les rapports. Ce n'est que par rapport à la personne concernée, pouvant être des employés communaux qui pour x ou y raison quittent la commune, M. Cornaz propose que le détail de la raison ne soit pas écrit, afin de préserver la sphère privée.

La parole n'est plus demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Antonio Vialatte, Syndic : accepté à l'unanimité**

**Dicastère de M. Olivier Reymond : Urbanisme et mobilité (M. Castro)**

**Observation 5.1 :** La CoGes salue la remise en question suite au P.A. du bas Grandsonnet et encourage la Municipalité à continuer d'agir de manière proactive en tenant compte des oppositions soumises.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité en prend bonne note.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

[Mme Christine Leu Métille](#) avait une attente différente par rapport à cette réponse. Est-ce une remise en question par rapport aux oppositions futures. Au moment de la discussion, le sentiment n'était pas à la remise en question intense. La réponse est peut-être un peu trop simple et mérite un complément.

[M. Olivier Reymond](#) indique que lors du Conseil de décembre, la manière de procéder sur le plan d'affectation n'était peut-être pas la meilleure et c'est pour cela que l'on a procédé différemment entre le plan d'affectation du Bas Grandsonnet et le plan d'affectation de Borné-Nau Est, typiquement avec une présentation au Conseil communal, qui n'a pas été fait pour le plan d'affectation du Bas Grandsonnet. La manière de faire a été modifiée pour accueillir le plus possible d'acteurs communaux tel que le Conseil et les habitants de la commune, les riverains des projets, les associations concernées. Cette démarche a été faite pour le plan d'affectation Borné-Nau Est, permettant de faire une synthèse des remarques et d'adapter le projet. La synthèse de toutes ces remarques sera faite lors de la présentation au public pour la mise à l'enquête.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la réponse de la Municipalité : acceptée à la majorité.

**Observation 5.2 :** La CoGes invite la Municipalité à affiner la prise en compte des tracés cyclables dans ses plans de quartier. Elle peut pour ce faire davantage s'appuyer sur l'analyse de diverses consultations collaboratives.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité s'appuie sur des bureaux spécialisés en mobilité pour l'élaboration des plans d'affectation (PA). Le PA Borné-Nau Est, en cours d'élaboration, a fait l'objet d'une démarche consultative auprès des différentes associations de la population.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de M. Olivier Reymond : accepté à l'unanimité.**

**Dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : Bâtiments et gérances (M. Silvani)**

**Observation 6.1 :** La CoGes félicite la Municipalité pour son souci du détail et d'uniformité dans les travaux de ses bâtiments. Elle l'encourage vivement dans cette démarche.

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité remercie la CoGes.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrinjaquet : accepté à l'unanimité.**

**Dicastère de Mme Evelyne Perrin : Réseaux et énergies (M. Thiémond)**

**Observation 7.1 :** La CoGes propose à la Municipalité de revoir les tarifs de facturation d'eau dans les jardins communaux ou du moins à sensibiliser davantage les bénéficiaires de ceux-ci.

*Réponse de la Municipalité : Cette question concerne le service d'urbanisme. Une réflexion sur le sujet est en cours entre le service Urbanisme et mobilité et le service Réseaux et énergies. La question est traitée dans le règlement d'utilisation des jardins communaux. La consommation d'eau est comprise dans le loyer annuel. Une réflexion est actuellement en cours et la Municipalité est sensible à la question de la consommation d'eau.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La parole n'est pas demandée sur l'ensemble du dicastère.

**Vote sur le dicastère de Mme Evelyne Perrin : accepté à l'unanimité.**

**Remarques générales**

**Observation 8.1 :** Le PECC a été bien intégré dans l'ensemble des dicastères. La CoGes se réjouit de cette initiative et recommande la poursuite de ce projet tout en tenant compte des besoins de chaque dicastère

*Réponse de la Municipalité : La Municipalité poursuivra le déploiement des mesures PECC dans l'ensemble de ses dicastères en tenant compte des moyens à disposition dans chaque service.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

**Observation 8.2 :** La CoGes constate dans certains rapports de gestion précédents (2016 et 2018 notamment) que le cahier des charges des collaborateurs a déjà été demandé. Dès lors, la CoGes encourage la Municipalité à prendre en considération les vœux en lien avec ceux-ci dans la refonte annoncée en 2023.

*Réponse de la Municipalité :* La Commission de gestion chargée de rapporter sur l'année 2023 aura tout loisir de demander les compléments qu'elle jugera nécessaire lorsque le projet RH aura abouti. Le nouveau règlement du personnel communal sera soumis à l'approbation du Conseil communal par le biais d'un préavis et une commission ad hoc devra rapporter.

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

**Observation 8.3 :** Les résultats des vœux et des observations des années précédentes sont rarement présentés à la commission de gestion. Les issues concrètes prennent parfois du temps à se réaliser. La CoGes encourage la Municipalité à rapporter ses actions ou avancements au législatif, qui espère un retour des engagements votés par le Conseil.

*Réponse de la Municipalité :* Les observations, remarques et vœux de la Commission de gestion précédente sont systématiquement mis dans le rapport suivant afin de faciliter le lien d'une année à l'autre.

*Lors de chaque Conseil communal, la Municipalité informe le législatif sur l'état d'avancement des différents projets en cours.*

La réponse est acceptée par la CoGes.

La parole n'est pas demandée.

La discussion est ouverte sur l'ensemble de la gestion 2022.

La parole n'est pas demandée.

Le Conseil communal de Grandson, vu le rapport de la Municipalité et ouï le rapport de sa Commission de gestion, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : la gestion de l'année 2022 est adoptée.

Article deux : décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion 2022.

**Vote sur le rapport de la Commission de gestion : accepté à l'unanimité.**

[M. le Syndic](#) remercie, au nom de la Municipalité, la commission de gestion ainsi que le Conseil communal pour sa confiance, surtout pour les comptes et pour la gestion tous deux acceptés à l'unanimité. C'est une grande marque de confiance.

**7. Mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1a, Froideville, route de Giez, ch. du Syndic et Fiez-Pittet (préavis 665/23). Rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances.**

Rapporteur : M. Pierre-André Genier & Mme Armanda Cotter (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 665/23 relatif à la mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1a, Froideville, Route de Giez, ch. du Syndic et Fiez-Pittet, où les rapports de la commission ad hoc et de la commission des finances, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de mise en séparatif (EC/EU) de la zone 1a, Froideville, route de Giez, ch. du Syndic et Fiez-Pittet.

Article deux : d'accorder un crédit d'investissement de CHF 985'000.- TTC le compte n° 9141.39 est ouvert au bilan à cet effet ; les dépenses d'investissement seront imputées au compte d'investissement n° 460.501.6.

Article trois : d'autoriser la Municipalité à prélever sur les liquidités ordinaires et/ou à recourir à l'emprunt, si nécessaire, aux meilleures conditions du marché et auprès de l'établissement de son choix. Le montant de l'emprunt maximum ne devra pas dépasser la somme de CHF 985'000.- TTC.

Article quatre : d'utiliser les fonds de réserve au bilan des comptes suivants :

- 9281.03 Fonds éclairage public, pour un montant de CHF 22'000.-
- 9280.02 Fonds réseau égouts et épuration pour un montant de CHF 441'000.- pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné
- 9280.03 Fonds service des eaux pour un montant de CHF 324'000.- pour autant qu'il soit suffisamment approvisionné pour l'amortissement d'une partie de l'investissement

Article cinq : d'amortir le solde de cet investissement, après déduction de l'éventuelle subvention et le prélèvement aux fonds de réserve, par les comptes n° 430.331, 460.331 et 810.331, sur une durée maximale de 30 ans, la première fois au budget 2024.

[Mme Evelynne Perrin](#) souhaite apporter quelques compléments d'informations au rapport de la commission ad hoc qui vient d'être lu. Ce ne sont pas 31% des eaux claires qui seront éliminées mais bien 100%. Concernant la source eau le débit de 200l/mn est une estimation purement visuelle qui sera donc à vérifier. Selon ce qu'on découvrira à fouilles ouvertes, il sera peut-être envisageable d'installer une petite fontaine sur le chemin Fiez-Pittet. Concernant les bornes hydrantes, il n'y en a que 2 à remplacer, la troisième est de type récent. En ce qui concerne les services, comme déjà dit lors de la séance, le service du gaz d'Yverdon ne souhaite pas intervenir.

[M. Ludovic Longchamp](#) souhaite poser une question sur le rapport ad hoc, la commission propose-t-elle à la majorité ou à l'unanimité d'accepter ce préavis.

[M. Pierre-André Genier](#) indique que la commission accepte à l'unanimité.

La parole n'est plus demandée.

Vote : accepté à l'unanimité.

[Mme Evelyne Perrin](#) remercie le Conseil pour se vote à l'unanimité.

**8. Modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord Vaudois (préavis 668/23). Rapport de la commission ad hoc.**

Rapporteur : M. Hervé Cornaz (voir annexes).

Le Conseil communal de Grandson, vu le préavis de la Municipalité n° 668/23 relatif à la modification des buts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois, où le rapport de la commission, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, décide :

Article premier : d'accepter l'Avenant N° 1 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article deux : d'accepter l'Annexe 2 aux Statuts de l'Association intercommunale en matière de défense incendie et secours de la région du Nord vaudois conformément à la décision de son Conseil intercommunal lors de sa séance du 22 septembre 2022.

Article trois : la modification des buts de l'Association entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

La parole n'est pas demandée.

Vote : accepté à l'unanimité.

[M. Francesco Di Franco](#) remercie, au nom de la Municipalité, pour ce vote favorable, à l'unanimité en plus, ainsi qu'au nom des JSP présents et futurs, ainsi qu'au nom du comité directeur du SDIS.

### **9. Nomination d'un membre à la Commission de recours en matière d'impôts communaux et de taxes spéciales.**

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Josik Ineichen comme membre en remplacement de Mme Sophie Maillefer.

Il n'y a pas d'autres propositions.

Vote : Mme Josik Ineichen est élue à la majorité.

### **10. Election du Président du Conseil communal**

M. le Président cite l'article 12 de la loi sur les communes : « Le président, le ou les vice-présidents, et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret, les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au 1<sup>er</sup> tour et à la majorité relative au second tour. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide ». 3) lorsque le nombre de candidats est égal à celui de sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est faite au procès-verbal.

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente M. Ludovic Longchamp

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Ludovic Longchamp est élu tacitement.

[M. Ludovic Longchamp](#) remercie de la confiance accordée et espère être à la hauteur, ainsi que ses futurs coaches qui seront Mme Cattin et M. Beauverd.

### **11. Election du 1<sup>er</sup> Vice-Président**

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente M. Jonathan Payot

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Jonathan Payot est élu tacitement.

### **12. Election du 2<sup>ème</sup> Vice-Président**

Au nom du groupe PS, Mme Virginie Pilault combe présente M. Thomas Mc Mullin

Il n'y a pas d'autre proposition.

M. Thomas Mc Mullin est élu tacitement.

### **13. Election des scrutateurs**

Au nom du groupe PLR et indépendants, M. Hervé Cornaz présente Mme Manuela Rottet  
Au nom du groupe PS, Mme Virginie Pilault Combe présente M. Michel Maillefer

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : Mme Rottet et M. Maillefer sont élus tacitement.

### **14. Election des scrutateurs suppléants**

Au nom du groupe des Verts, Mme Judith Bardet présente Mme Louise Uhlmann  
Au nom du groupe PLR et Indépendant, M. Hervé Cornaz présente M. Fabio Garcia

Il n'y a pas d'autres propositions

Vote : Mme Uhlmann et M. Garcia sont élus tacitement

### **15. Propositions individuelles.**

[Mme Patricia Linder](#) souhaite que M. le Syndic donne des nouvelles concernant le camping du Pécós, si des contacts ont été pris depuis le 4 mai.

[M. le Syndic](#) répond, n'ayant plus en tête ce qui avait été communiqué la dernière fois, que suite à la demande de séparation des baux de séparer le camping et le restaurant, la Municipalité s'est penchée sur cette problématique, a donné réponse dans le premier trimestre de cette année aux 2 parties que la réflexion de la Municipalité allait dans le sens de mettre sur pieds une mise au concours de cette location du camping. La Municipalité trouvait pertinent pour la population de Grandson et les finances communales de se reposer la question sur ce qu'on veut sur ce camping. Elle s'est approchée de mandataire spécialisé pour être accompagnée dans cet appel à candidatures. L'appel sera déclenché cet automne avec résultat d'ici la fin de l'année et prise de décision municipale dans le premier trimestre 2024, ce qui va laisser plus de 2 bonnes années. Ce qui permet de proposer une vision de l'exploitation de ce camping à partir de 2026. La mise en concurrence est une bonne chose, ayant déjà des retours du camping club qu'ils ont des idées, dont la Municipalité se réjouit de prendre connaissance. Dès que le cahier des charges de l'appel d'offre aura été cerné, la Municipalité ira rencontrer les tenanciers du camping et du restaurant pour en discuter. Ceci met aussi une pression saine sur les prestataires actuels pour développer l'offre. Ce camping du Pécós est le seul qui, aujourd'hui, arrive à échéance. Le camping de Bellerive est un camping privé sur un terrain privé, géré par Caravanes Treyvaud. Le camping des pins, sur une parcelle communale, avec une partie en location, une partie en DDP, a été repris par Caravanes Treyvaud avec une fin de location et DDP à 2056. Pour rappel, le Conseil communal, lors de la reprise du camping des pins, avait accepté la prolongation du DDP jusqu'à 2046. C'est donc le seul qui arrive à échéance permettant une réflexion et aura un camping peut-être plus important pour le camping de passage. Un effort a été fait l'année passée de réduire la partie résidentielle au profit de la partie de passage, permettant aussi pour eux des rentrées financières tout comme pour la commune.

[M. Antoine Pochon](#) a une proposition qui allait dans le sens de ce qui a été demandé par la commission de gestion pour la mise en place d'un point de collecte par rapport aux briques à boissons qu'on appelle Tetra Pak. Bien entendu que la STRID est en train d'évaluer les opportunités par rapport à ça. Il se trouve que c'est un recyclage très maîtrisé qui se fait dans beaucoup de pays autour de la Suisse. Il y a même une usine qui permet le recyclage en Suisse, aux Grisons, plusieurs communes sont déjà partenaires et ont des points de collectes. La commune de Grandson pourrait, s'il faut plus de temps ou que la STRID ne le fait pas, s'inscrire directement et ainsi proposer des points de collectes. C'est le troisième type d'emballage en termes de poids utilisé après le verre et le PET, soit 20'000 tonnes de déchets liés à ces briques à boissons en Suisse. Il y a une recommandation demandant aux communes d'agir puisque rien ne se fait au niveau de la Confédération.

[M. Nicolas Perrin](#) remercie M. Pochon pour son commentaire. C'est effectivement un problème important. Comme mentionné dans la réponse à la commission de gestion, le STRID va réfléchir à cela et 2 essais sont en cours dans les communes de Method et Cheseaux-Noréaz. Si tout se passe bien, l'action va être étendue à l'ensemble du périmètre. Suivant l'ensemble des volumes récupérés, une filière sera choisie. Il serait préférable d'attendre que l'action soit entreprise au niveau du périmètre STRID plutôt que chaque commune fasse sa version, afin d'être mieux organisé et coordonné.

[Mme Virginie Pilault Combe](#) aurait voulu revenir aux nouvelles concernant un postulat que le groupe socialiste a déposé il y a un peu plus de 18 mois maintenant, fin 2021, s'intitulant « Voie cyclable : Grandson doit suivre la voie cyclable du Canton » et proposait que la commune s'approche du Canton pour profiter de son plan vélo qui prévoit CHF 40 Mio pour tisser un réseau cyclable cantonale d'ici 2035. La Municipalité avait répondu à l'époque que le Grand Conseil ne s'était pas encore prononcé sur ce plan, ne l'avait donc pas encore validé et que contact avait été pris pour reprendre contact ensuite. Est-ce que ce dossier a avancé ?

[M. Olivier Reymond](#) confirme qu'un contact a été pris. La Municipalité a mandaté une entreprise pour faire une petite étude concernant le Bas Grandsonnet et en même temps lui demander une offre pour un plan de mobilité globale sur tout le territoire communal, pas seulement le Bas Grandsonnet. On va donc recevoir une offre, puis un appel d'offre aura lieu au vu de ces informations.

[M. Pierre André Délitroz](#) (voir annexe)

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) indique qu'elle va déménager et rassure l'assemblée, ce n'est pas elle qui fait pencher les comptes du bon côté. Elle souhaite annoncer sa démission après 25 ans dans cette salle de vive voix, car la lecture d'un courrier semblait relativement piètre par rapport aux émotions ressenties de quitter la commune qui a vu grandir ses enfants, puis maintenant sa petite fille, au sein de laquelle elle a travaillé pendant 20 ans, au sein de l'école ou pour l'ASIGE pendant de nombreuses années. Il est vrai que s'est particulièrement émouvant de quitter l'assemblée, voyant qu'en plus la séance s'est très bien passée. En 25 ans, beaucoup de choses ont évolué vers le mieux avec des séances beaucoup plus détendues, même si le groupe de Mme Jaccard Gaspar a toujours été dans l'opposition et qu'oser parler et défendre ses idées, tout en écoutant la population, était un point important, ne se représentant pas soi-même mais plus une certaine partie de la population, faisant remonter pleins de préoccupations, même si elles ne concernent pas directement la personne mais pourrait être intéressant à développer, en commission ou lors de question dans les divers.

Elle souhaite simplement remercier chacune et chacun des membres et souhaite le meilleur pour la suite.

M. le Syndic tient à réitérer les remerciements de la Municipalité pour les votes de ce soir. C'est une marque de grande confiance envers la Municipalité et prend ses votes autant comme des encouragements que des récompenses par rapport au travail fourni. Le travail de municipal et de Syndic, pour la commune d'une taille entre petite et moyenne, est passionnant, mais particulièrement prenant, dans la vie de famille et professionnelle. Ils savent ce que c'est que cet engagement, même si ce n'est pas toujours évident, parfois avec des points de tensions, pas toujours d'accord avec l'ensemble des conseillers, mais on se rend compte que ces votes, pour la Municipalité, sont une marque de confiance par rapport au job quotidien fait. M. le Syndic souhaite un magnifique été à l'ensemble du Conseil ainsi qu'aux familles en espérant que le temps reste de la partie.

M. le Président remercie chaleureusement de l'avoir si bien accepté et accompagné lors de cette année de présidence. Un tout grand merci à la secrétaire Mme Nathalie Cattin, à ses collègues du Bureau, aux membres du Greffe de la commune, toujours bienveillant et efficace, ainsi qu'un grand merci à M. le Syndic et à la Municipalité, en remerciant par avance aux conseillers de lui laisser une petite place sur le banc pour la rentrée. Il donne rendez-vous au 1<sup>er</sup> août pour remettre les clés au nouveau chef du village M. Ludovic Longchamp à qui il souhaite plein succès.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h46.

Le Président :



Yannick Schelker



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich

Monsieur le Président du Conseil Communal de Grandson

Au moment de prendre congé définitivement du Conseil communal de Grandson, je tiens à saluer et remercier chacune et chacun à ma manière.

Je commence par Madame Nathalie Cattin Rich, Secrétaire du Conseil communal. Pour ma part, cette dame est à même d'apporter un soutien à la personne qui préside le Conseil communal.

Ses connaissances dans le bon fonctionnement de la politique locale sont indispensables pour proposer des conseils et autres informations durant les séances. Lors des votations, Mme Cattin Rich est responsable de la mise en place et s'assurer du bon déroulement des diverses opérations nécessitant rigueur et attention tout au long de ces longues et éprouvantes journées.

Je regrette les remarques désagréables qui lui ont été adressées à la suite d'erreurs relevées dans des PV de séances communales. Donnez lui les outils nécessaires pour la prise des PV et Mme Nathalie Cattin Rich sera à même de faire son activité dans des conditions optimales. Pour ma part, je suis admiratif devant le travail effectué par Mme la Secrétaire du Conseil communal. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour la suite dans son activité. Merci Nathalie

Monsieur Antonio Vialatte, Syndic, Madame, Monsieur les Membres de la Municipalité de Grandson, votre mandat vous honore tout particulièrement. Les dossiers sont de plus en plus nombreux et complexes, les défis, les obstacles des lois fédérales, cantonales et communales sont parfois un parcours de combattant(e) tellement vous devez en tenir compte. Malgré tout, vous avez à cœur de présenter et défendre vos dossiers tout en tenant compte des questions et oppositions formulées dans cet hémicycle. La population grandsonnoise doit être consciente, reconnaissante de votre engagement et vous remercier pour votre travail.

Au nom de l'Association Bocansemble, je tiens à remercier tout particulièrement Madame la Municipale Nathalie Gigandet qui fait le lien entre les autorités communales et les membres de Bocansemble. Merci Nathalie et bonne continuation.

Madame, Monsieur, Membre du Conseil communal de Grandson, votre présence régulière sur les bancs de cette magnifique et splendide salle de l'Hôtel de ville signifie que vous voulez contribuer, à votre manière, que notre commune puisse vivre et se développer de manière pro active.

Vous faites partie de commissions permanentes ou temporaires, pour que les divers projets puissent être étudiés et présentés lors des séances du Conseil communal. Là encore, la population grandsonnoise doit être reconnaissante de votre engagement politique, en plus de votre vie familiale et activité professionnelle. Je vous souhaite plein succès dans l'avenir.

Je termine avec vous, Monsieur le Président du Conseil communal de Grandson, Premier Citoyen de la commune. Vous avez dirigé avec tact et humour les séances du Conseil communal durant votre année de présidence. Pour ma part, cela a été la plus belle durant mon mandat de conseiller communal. Je vous souhaite mes meilleurs vœux de bonne continuation pour vous et votre famille. J'associe mes vœux à Madame Carole Schelker, votre épouse, Députée qui siège au Grand Conseil vaudois.

Madame, Monsieur, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Grandson, le 22 juin 2023

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'PA Délaty', written in a cursive style.